

N° 35

Le périodique de Tannay

Edition juin 2016



le Tannayroli

Boucllement des comptes communaux 2015

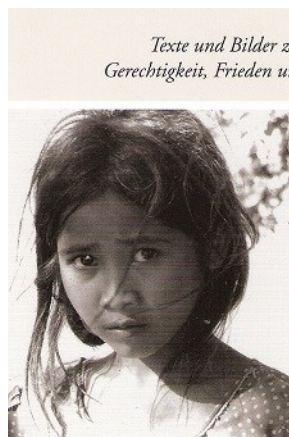
La nouvelle déchèterie ouvre ses portes le 4 juillet

Maurus Wüst : 28 ans au service de sa commune

De nouvelles places de jeux pour les enfants

Photo Fabrice Nassisi

Sommaire



Editorial	3	Nouvelles places de jeux pour les enfants	9
Maurus Wüst, 28 ans au service de la commune	4	Nouvelles des temps passés...	10-11
Votre nouvelle équipe municipale	4	Notre réponse à l'Association Rives Publiques	12
Boucllement des comptes communaux 2015	5	La nouvelle déchèterie ouvre ses portes le 4 juillet !	13
Rapport d'activités du Conseil communal	6	Travaux sur nos réseaux de canalisations des eaux claires et usées (EC et EU)	13
Poème d'Henri Rapin « Feu d'artifice »	6	Récital romantique du 18 mars dernier	14
La sécurité à Tannay	7	Les manifestations de l'été de l'Amicale	15
Limitation de vitesse à 60 km/h. sur la route en direction de la nouvelle déchèterie	8	Le programme 2016 des Variations Musicales	16-17
Des nouvelles du projet de réaménagement de la route Suisse de Mies à Founex (RC1)	8	L'école de Tannay 30 ans après	18-19
Quelques aménagements dans le parc du Château	9	Mariages, naissances, décès et annonces	20

Editorial



Serge Schmidt,
Syndic

Une fin de législature est toujours un moment particulier dans la vie d'une commune. On y fait le décompte des réussites et des échecs. Et se prêtant à cet exercice, on doit reconnaître que le projet d'un nouveau port tel qu'il était présenté par la Municipalité a fâcheusement divisé le village pour aboutir finalement à son très net rejet par la majorité. On en connaît les raisons et le groupe de travail qui s'est attelé depuis quelques mois à remettre l'ouvrage sur le métier a évidemment pour mission d'en tenir compte. La nouvelle équipe municipale en fera bien sûr l'une de ses priorités dans les mois qui viennent.

Au nombre des réalisations qui ont été initiées durant la législature qui s'achève, on retiendra, entre autres, la belle rénovation des façades du château, la remise en état de nos routes agricoles, la sécurisation du trafic dans le village, la réfection des berges du Torry, l'installation de nouvelles places de jeux et deux autres projets d'importance qui sont en passe de se concrétiser : la nouvelle déchèterie intercommunale qui sera inaugurée dans les tous

prochains jours ainsi que la correction de la RCI, communément appelée « route Suisse ». On peut ajouter encore notre participation, avec nos communes voisines, à l'étude d'un projet de piscine-patinoire aux Rojalets qui devrait voir le jour, une fois les oppositions levées, d'ici une année ou deux.

Durant ces cinq années qui s'achèvent, il nous a fallu aussi mener quelques « combats » qui mobilisent notre attention plus qu'il ne faudrait et qui génèrent des frais inutiles. Je pense ainsi notamment aux pressions dont nous avons été et sommes encore l'objet de la part de l'Association des Rives Publiques. Sans nier qu'elle mène une démarche qu'on peut comprendre, nous estimons que notre Municipalité agit dans ce dossier en parfaite application de la loi, en toute indépendance et dans le cadre de ses compétences. C'est ainsi que nous avons, tout récemment, fait savoir à cette association qu'elle n'avait pas qualité pour dicter à notre Municipalité ce qu'elle avait à faire.

Alors que l'on franchit ces jours-ci une nouvelle étape

de la vie de notre commune, j'aimerais relever aussi la bonne entente qui existe entre l'exécutif et notre Conseil communal. Certes, comme il est normal, les questionnements - et les critiques aussi - n'ont pas manqué durant ces cinq ans, mais les débats au Conseil se sont toujours déroulés avec la correction et le respect mutuel qui devraient être la règle dans tous débats politiques. L'occasion nous a été donnée d'en féliciter le président alors qu'il fêtait il y a peu ses trente ans de présence à la tête de notre organe législatif.

La vie d'une commune est à l'image de toute activité humaine, avec ses heureux moments et ses difficultés. D'importants projets nous attendent. Sachez donc que la nouvelle équipe en place dès ce premier juillet entend y travailler avec efficacité, exigence et détermination

Serge Schmidt

Le bel engagement de Maurus Wüst

28 ans au service de sa commune !

Lors de notre dernier Conseil communal nous avons pris congé de notre municipal des finances ! Nous avons relevé à cette occasion combien nous avons eu la chance, ces cinq dernières années, d'avoir à la Municipalité un collaborateur de grande qualité qui a géré son domaine avec sérieux et grande compétence. Nous avons ainsi pu bénéficier de sa longue expérience dans le domaine bancaire. Autant de qualités qui nous ont permis de maintenir correctement nos finances et dans de bonnes conditions.

Maurus, outre son bel engagement à l'Amicale de Tannay, a ainsi consacré beaucoup de temps au service du bien commun. C'est ainsi que de 1988 à 2011, il a tout d'abord siégé au Conseil communal où il y a assumé la fonction de Vice-président et de rapporteur de l'importante Commission de gestion. Il y a été un conseiller dont l'avis était écouté et pesait dans les débats. En 2011, il a été élu à la Municipalité où il s'est occupé des finances et à partir de 2014, de manière très active, de la gestion de

nos bâtiments communaux en collaboration avec la Régie.

Nous aimerions qu'il sache que nous lui sommes reconnaissants de ce très bel engagement ! Homme profondément honnête, Maurus est aussi une personnalité au caractère bien affirmé, défendant ses positions avec beaucoup de conviction. Au nom de l'ensemble de nos concitoyens et plus particulièrement de notre Administration et de notre Municipalité nous lui adressons nos vifs remerciements.

(S.Sch)

Votre nouvelle équipe municipale

De gauche à droite : **Nathan Finkelstein**, en charge de la gestion des déchets, de l'aménagement du territoire et du développement durable, **Ninon Pulver Piccot**, en charge de l'instruction publique et des affaires culturelles, **Serge Schmidt**, Syndic, en charge de

l'administration générale, du personnel et des relations extérieures, **Guy van Gelder**, responsable des routes, des éclairages, de la police, du port et des espaces verts, **Denise Rudaz**, aux finances, aux constructions et bâtiments communaux.



Finances

Boucllement des comptes communaux 2015



Maurus Wüst,
Municipal

Après avoir passé les écritures relatives aux amortissements du patrimoine, aux attributions et aux prélèvements sur fonds de réserves, le boucllement final fait ressortir une perte de 110'429.14 CHF.

La situation financière de la Commune s'est péjorée. Nous avons dû puiser dans nos réserves de 400'000 CHF pour des amortissements.

Votre Municipal des finances est convaincu que nous devons continuer à surveiller

nos finances de près étant donné que nous aurons des dépenses d'investissements importantes ces prochaines années (par exemple la nouvelle déchèterie, la RCI, l'immeuble au Clos du Château, le restaurant de la plage, le port, etc.).

Il estime que nous devrions dégager chaque année au moins 500'000 CHF de bénéfice dont 300'000 CHF qui nous serviront au financement des investissements futurs et 200'000 CHF au remboursement de nos dettes.

M. Wüst s'attend à ce que l'année 2016 soit difficile. Après analyse des taxations d'impôts des personnes physiques pour les trois premiers mois de l'année, basées sur les acomptes pour 2015, celles-ci sont légèrement inférieures au niveau de 2015. Nous constatons une légère baisse des impôts sur les revenus et des impôts sur la fortune. Une augmentation du taux d'imposition dans le futur pourrait s'avérer nécessaire.

M. Wüst

Tableau des comptes 2015 après amortissements, attributions et prélèvements sur fonds de réserves

Classification	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014		Budget 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Administration générale	1'003'650.31 CHF	-129'998.00 CHF	1'067'000 CHF	-54'400 CHF	1'004'390.40 CHF	-92'283.75 CHF	1'011'800 CHF	-58'400 CHF
2 Finances	3'337'986.08 CHF	-10'383'253.03 CHF	2'710'800 CHF	-10'178'200 CHF	3'568'329.89 CHF	-10'957'514.09 CHF	2'560'700 CHF	-9'757'600 CHF
3 Domaines & bâtiments	535'640.14 CHF	-740'784.30 CHF	525'400 CHF	-701'900 CHF	557'080.01 CHF	-664'292.80 CHF	451'100 CHF	-709'500 CHF
4 Travaux	1'413'966.50 CHF	-889'059.38 CHF	1'525'100 CHF	-942'500 CHF	1'093'117.85 CHF	-636'443.19 CHF	1'025'300 CHF	-465'500 CHF
5 Instruction publique & cultes	873'130.80 CHF	-	956'300 CHF	-	832'565.20 CHF	-	927'000 CHF	-
6 Police	518'340.25 CHF	-18'385.50 CHF	524'400 CHF	-18'200 CHF	521'868.90 CHF	-23'571 CHF	507'500 CHF	-19'100 CHF
7 Sécurité sociale	4'589'195.27 CHF	-	4'752'600 CHF	-	4'792'490.35 CHF	-	4'581'100 CHF	-
8 Services industriels	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges et revenus	12'271'909.35 CHF	-12'161'480.21 CHF	12'061'600 CHF	-11'895'200 CHF	12'369'842.60 CHF	-12'374'104.83 CHF	11'064'500 CHF	-11'010'100 CHF
Excédent des charges	-	-110'429.14 CHF	-	-166'400 CHF	-	-	-	-54'400 CHF
Excédent des revenus	-	-	-	-	4'262.23 CHF	-	-	-
Totaux	12'271'909.35 CHF	-12'271'909.35 CHF	12'061'600 CHF	-12'061'600 CHF	12'374'104.83 CHF	-12'374'104.83 CHF	11'064'500 CHF	-11'064'500 CHF

Rapport d'activités Conseil communal

Horaires de l'Administration communale

Greffé

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00

Office de la population

Mardi de 7h30 à 12h00

Jeudi de 14h00 à 18h00

Décisions des trois dernières séances

Dans sa séance du 7 mars 2016, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 73 (accepté) relatif à une demande de crédit de 209'000 CHF pour l'assainissement de l'installation de chauffage du bâtiment du centre du village.
- Préavis municipal n° 75 (accepté) relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2016.

Séance du 23 mai 2016 :

- Préavis municipal n° 74 (accepté) relatif à une demande de crédit de 209'255 CHF pour la réfection des places de jeux de la route des Pralets et du chemin des Cerisiers.

Séance du 20 juin 2016 :

- Préavis municipal n° 76 (accepté) relatif aux comptes communaux 2015.
- Préavis municipal n° 77 (accepté) relatif au rapport de gestion de l'année 2015.

Poème d'Henri Rapin (ancien Syndic) FEU D'ARTIFICE

O gerbes d'étincelles éclatant dans le ciel,
Longues sueurs dorées formant des arcs-en-ciel,
Des rouges et des jaunes, syntaxe de l'éclair,
Ces bleus qui se balancent et des panaches verts,
La rade qui s'embrase, craquements de fumées,
Couleurs multicolores qui meurent à peine nées,
Nos yeux émerveillés, épaule contre épaule,
Je te sens frissonner et quand ma lèvre frôle
La soie de tes cheveux, je vis intensément,
Ces feux, ces flammes d'or sont un enchantement.



Police & sécurité

La sécurité à Tannay

Nous avons reçu de la gendarmerie les statistiques des vols et accidents sur le territoire de Tannay pour l'année 2015 en comparaison avec 2014 :

JUDICIAIRE	2014	2015
Lésions corporelles simples	--	--
Voies de fait	--	--
Vol par effraction	63	24
Effraction véhicules	3	6
Dommmages à la propriété (sans vol)	4	5

ACCIDENTS	2014	2015
Total accidents	3	1
Dégâts matériels	2	--
Blessés	1	1
Mortels	--	--

On constate qu'il y a très peu d'accidents qui ont fait l'objet d'un appel à la police, mais surtout une baisse de 61% du nombre de cambriolages en 2015 par rapport à 2014. La gendarmerie attribue ce bon résultat à un contrôle renforcé aux frontières et à une plus grande visibilité de la gendarmerie à quoi on peut aussi ajouter une bonne visibilité de la société SDS. La gendarmerie tient cependant à rester prudente avec ces statistiques et reste vigilante.

Toujours concernant la gendarmerie, le poste fixe à Coppet, qui avait été fermé il y a quelques années, va rouvrir, c'est officiel, d'ici cet automne au plus tard après des travaux de mises aux normes des locaux pour la police. Il sera situé à la gare de Coppet dans les anciens bureaux de l'agence d'assurances sociales. Il y aura 6 gendarmes et le poste sera ouvert aux heures de bureau. Il faut cependant noter qu'il y a des patrouilles de gendar-

merie qui parcourent nos routes 24 heures sur 24 avec des voitures bien visibles mais aussi avec des voitures banalisées et qui peuvent intervenir très rapidement sur appel au 117. Nous avons également la société de surveillance SDS qui sillonne nos routes et chemins et apporte une sécurité de proximité et à laquelle vous pouvez faire appel.

G. van Gelder



Aménagements des routes

Limitation de vitesse à 60 km/h sur la route en direction de la nouvelle déchèterie

La route qui va en direction de Chavannes-des-Bois, en passant à côté de la nouvelle déchèterie, est une route cantonale dès le panneau de sortie de Tannay, 100 mètres après le giratoire. Jusqu'à présent la vitesse était conforme à la règle générale, c'est-à-dire limitée à 80 km/h. Etant donné l'étroitesse de la route, son mauvais état, la présence de la ferme et d'une habitation en bordure de

route et le trafic supplémentaire à attendre avec l'ouverture de la nouvelle déchèterie, nous avons demandé il y a plusieurs mois aux autorités cantonales que la vitesse soit limitée à 60 km/h. Après examen par les différents services compétents du Canton, la Commune a reçu, il y a quelques semaines, l'accord officiel de la mise à 60 km/h de la route jusqu'à son point d'élargissement peu après le

carrefour avec la déchèterie.

C'est certainement une bonne nouvelle pour la sécurité, mais le véritable effort maintenant est d'obtenir du Canton la remise en état et surtout l'élargissement de la route, car elle est aujourd'hui inadaptée au trafic attendu. Ce sera un objectif prioritaire de la nouvelle législature.

Des nouvelles du projet de réaménagement de la route Suisse de Mies à Founex (RC1)

Le projet qui prévoit un réaménagement complet de la route Suisse avait été mis à l'enquête publique fin 2015. C'est le Canton qui se charge de trouver des solutions aux oppositions, assez peu nombreuses.

Entre-temps la phase d'adjudication des travaux a été initiée. Le planning prévoit la présentation cet automne du projet aux Conseils communaux des communes concernées afin d'obtenir leur ac-

cord. Cela devrait permettre le début des travaux au printemps 2017 pour une durée de 2 ans à 2 ans et demi. Le chantier sera organisé de telle sorte que la circulation puisse se faire dans les deux sens durant toute la période à part quelques courts moments où il faudra mettre des feux pour régler la circulation.

L'un des points très positifs pour Tannay de ce chantier est la création de deux gira-

toires, l'un au niveau du port et l'autre au niveau de l'accès à la route Suisse par la route Duvillard, après le pont des CFF. Cela permettra d'entrer plus facilement et en sécurité sur la route Suisse, en particulier pour ceux qui tournent à gauche, exercice qui peut être assez périlleux aujourd'hui par fort trafic.

G. van Gelder

Parc du château & places de jeux



Quelques aménagements dans le parc du château



Guy van Gelder,
Municipal

Dans le dernier numéro du Tannayroli, il était question du réaménagement futur de la petite place dans le parc du château, le long du chemin qui descend vers la gare ainsi que de la plantation de cyprès et d'un chêne. C'est maintenant chose faite depuis la fin de l'hiver et nous vous invitons à profiter de la beauté du lieu.



Nouvelles places de jeux pour les enfants

Le dernier numéro du Tannayroli évoquait le triste état et la non-conformité de nos places de jeux, celle des Cerisiers au coin des routes de Malcroissant et F.-L.-Duvillard et celle des Pralets à la route des Pralets. Des offres comparatives ont été demandées à trois entreprises spécialisées et le choix final a été

validé par le Conseil communal lors de la réunion du 23 mai 2016. Le budget total devisé à 209'255 CHF n'aura pas d'impact négatif sur les finances de la commune car la Société COMITA SA qui avait été créée suite à la dissolution de la Société des eaux de Mies-Commugny-Tannay a décidé à son tour de cesser ses activités. La liquidation mettra les fonds nécessaires à la disposition de Tannay, la condition étant que cette somme soit consacrée à des installations pour des activités de loisirs pour la jeunesse.

L'installation de nouvelles places de jeux, conformément aux normes de sécurité ac-

tuelles, représente un travail important en particulier pour la préparation des surfaces de réception en dessous des jeux. Les travaux débuteront le 11 juillet 2016 à la place de jeux des Pralets et deux semaines plus tard à la place de jeux des Cerisiers. La fin des deux chantiers est prévue pour la dernière semaine d'août. Il faudra donc s'armer d'un peu de patience mais le résultat en vaudra la peine. La photo d'un des jeux prévus aux Pralets vous permettra et surtout aux enfants qui nous lisent de patienter en attendant l'ouverture des deux places de jeux.



Nouvelles des temps passés...

Poursuivant la lecture du « Livre d'Or », nous en retenons une fois encore les petits et grands événements qui ont émaillé la vie de notre Commune du XVIème siècle à nos jours. Ce « Livre d'Or », composé, il est vrai, de trois volumes, précieusement conservés dans le local des archives communales, retrace à grands traits le passé du village.

1930. On fait goudronner la route du village jusqu'à la station CFF. Devis 6'500 francs, coût réel de l'opération 9'302 francs !

20 novembre 1930. Un crédit de 95'000 francs est demandé pour la restauration du temple de Commugny. La part de la Commune de Tannay est de 3'200 francs.

1930. La population du village s'élève à 198 habitants !

1931. M. Albert Cottier ayant démissionné, il est remplacé dans sa charge de Syndic par M. Ami Semoroz, élu par 46 voix sur 46 votants !

1931. La Commission instituée pour la place du bord du lac décide de donner à l'Etat une somme de 400 à 500 francs pour des travaux à effectuer en vue d'une place de débarquement.

22 décembre 1931. Un incendie éclata dans une maison foraine sise au lieu dit « La Bécassière ». A ce propos on loue dans le journal de Nyon la rapidité avec laquelle les pompiers de Tannay, sous les ordres du commandant J. Hermanjat, sont arrivés sur les lieux. L'alarme avait été donnée par le poste permanent de Genève à 18h15 et les trois quarts des pompiers du village sont arrivés exactement

à 18h27, grâce à l'obligeance de M. Henri Odelet, camionneur !

1932. A cause des inconvénients résultant de l'intensité de la circulation sur la route dite de Divonne, la Commune a dû faire modifier l'entrée du cimetière qui donnait sur la dite route et reporter cette entrée au côté nord. Elle est fermée par un portail de fer forgé, soutenu par deux piliers en maçonnerie. Ceux-ci ont été établis par MM. Simon frères et le portail a été exécuté par M. Louis Dutoit.

Le cimetière était autrefois situé devant l'Auberge et c'est en 1832 qu'il est déplacé à son endroit actuel par décision des autorités cantonales, comme conséquence de l'apparition du choléra en Europe.

1932. Pendant les années 1932 et 1933, un cours d'instruction militaire préparatoire (détachement de Commugny) est donné à Tannay, sous la direction de John Hermanjat, maréchal des logis.

1933. Après des difficultés surmontées avec quelques personnes de Mies, les exercices de tirs réduits (100 mètres), avec armes d'ordonnance, sont autorisés par le Préfet. Ils se tiennent dans le clos dit des Vallières. Les installations sont faites par les élèves du cours.

1933. On fait goudronner la place du village et ses aboutissants. Ce travail est exécuté par M. Louis Dorier de Nyon.

23 mai 1933. La Commune ayant fait analyser chimiquement l'eau de ses fontaines, le Département de l'Intérieur fait observer que ce type d'analyse ne suffit pas et qu'une analyse bactériologique est nécessaire. A la suite de celle-ci, l'eau se révèle bonne et conforme aux exigences.

29 mars 1937.

Un planeur piloté par M. Hans Sandmeyer, de Lenzbourg, parti le matin à 11h50 et atterrit dans les champs de la « Fin dessus » à Tannay vers 17 h. Cette performance constitue, dit-on alors, un record mondial.

1933. A l'occasion de l'entrée en fonction d'un nouvel aubergiste, M. Emile Hutin, bourgeois de Tannay, on projette de faire réparer et opérer d'importantes modifications à l'Auberge communale : aména-



gement de l'ancienne cuisine en salle à manger, avec agrandissement de la fenêtre donnant sur la rue, installation de WC intérieur, toilettes, etc.

1933. La Commune fait l'achat d'un « triangle » pour la neige. Coût total : 410 francs. Une subvention de 70% est fournie par l'État.

19 novembre 1933. Renouvellement de la Municipalité : 61 électeurs inscrits et 44 votants. C'est M. Ami Semoroz qui est réélu Syndic par 39 voix.

1934. Le vieux noyer qui, depuis près d'un siècle, terminait si pittoresquement le bout du village vers le chemin du Molard a été abattu au printemps de cette année.

Mars 1934. On fait poser une enseigne sur la face nord de la pinte, avec cette intitulé : « Auberge du Lion d'Or ». Cette enseigne pendante figurait autrefois au « Logis du Lion d'Or » à Coppet dès 1529 sur la première maison à arcades en venant de Genève. Elle avait ensuite été transportée dans un nouveau local, puis à Versoix, avant de rejoindre Tannay.

21 août 1934. Décès à l'âge de 98 ans de Madame Marie Ducoster, dernière représentante de

cette famille autrefois très nombreuse à Tannay depuis le 15ème siècle.

Mai 1935. Une modification assez importante survient dans l'aspect de la rue centrale du village. On a fait enlever de la cour des maisons Ducoster le dernier d'un groupe d'arbres qu'on avait l'habitude de voir depuis très longtemps et qui agrémentait cette partie du village. Il est mentionné que « les personnes qui avaient le cœur à la bonne place avaient vivement regretté cette disparition ».

1936. Après plusieurs années de préparation, la Société des femmes suisses abstinences a construit à Tannay sur la route conduisant à Coppet, une maison qui servira de lieu de réunion et de crèmerie-restaurant sans alcool, une sorte de « foyer pour tous ». La maison, précise-t-on, est coquette d'apparence et mérite bien son nom : « Le Gay logis ».

Janvier-mars 1937. D'importants travaux sont exécutés par la Commune au chemin sous voie. Les niveaux sont abaissés ou surélevés suivant les besoins et la haie du côté de la voie ferrée est supprimée. Ce chemin avait été cédé par les CFF

à la Commune en 1915. Ce travail est fait par les sans-travail du village, sous la direction de M. Paul Mugnier.

29 mars 1937. Un planeur piloté par M. Hans Sandmeyer, de Lenzbourg, parti le matin à 11h50 et atterrit dans les champs de la « Fin dessus » à Tannay vers 17 heures. Cette performance constitue, dit-on alors, un record mondial.

25 avril 1937. Au cours de travaux entrepris dans une maison du village, un des ouvriers trouve une pièce de monnaie en argent, au monogramme d'Amédée VIII, premier Duc de Savoie et datant par conséquent des années 1416 à 1439. Amédée VIII était devenu Pape sous le nom de Félix V et abdiqua en 1449 pour mettre fin au schisme d'occident.

Il est permis de supposer que cette pièce pourrait avoir été perdue par le collecteur de l'impôt spécial prélevé en 1428 par le Duc de Savoie !



Rives du lac

Notre réponse à l'Association Rives Publiques

L'Association Rives Publiques a envoyé tout récemment un courrier comminatoire à la Commune de Tannay la mettant en demeure de lui indiquer d'ici au 30 juin les démarches entreprises pour assurer le libre accès aux rives du lac. Elle a également publié un communiqué de presse où elle annonce lancer une nouvelle offensive auprès des communes de Tannay et de Mies qu'elle surnomme « Offen-Rive ».

En réponse à ce communiqué, la Municipalité de Tannay a tenu à rappeler ce qui était à ce jour sa position dans cette affaire :

La Commune de Tannay rappelle que ce n'est pas à « l'Association des Rives du lac » de lui dicter son calendrier et qu'elle entend agir comme il convient, dans le plus strict respect de la législation. L'Association ne peut se substituer aux autorités communales et la Commune n'a nullement à répondre devant elle.

Contrairement à ce que prétend l'Association de M. von Wartburg, qui estime que la Commune de Tannay n'aurait rien entrepris, celle-ci rappelle qu'elle s'est assurée au mois de décembre dernier auprès de tous les propriétaires riverains - avec visite

sur place de deux municipaux - que les deux mètres de marchepied étaient bien, comme le spécifie la loi, libre de tous obstacles. Elle a constaté que c'était bien le cas, à une exception près, pour laquelle le propriétaire a été prié de faire le nécessaire.

Pour mémoire, elle rappelle également que dans l'affaire de la clôture métallique cisailée par M. von Wartburg et illégalement construite, c'est précisément la Commune de Tannay qui en a exigé et obtenu la suppression, ce que l'Association se garde bien de préciser.

D'une manière générale, la Commune relève encore que le marchepied prévu par la loi et dont elle s'est assurée qu'il était sans obstacle n'est nullement public. Il est en effet réservé aux douanes, aux

pêcheurs ainsi qu'aux navigateurs en difficultés et qu'il ne saurait être considéré comme un cheminement piétonnier. En faisant un amalgame entre marchepied et servitude de passage public, l'Association joue volontairement sur cette ambiguïté afin de faire valoir sa cause. De la même façon, elle se réfère à des jurisprudences en leur donnant des portées qu'elles n'ont pas.

Si l'Association des Rives Publiques souhaite parvenir à l'ouverture de chemins publics au bord du lac, ce n'est pas en mettant les communes sous pression qu'elle y parviendra, mais bien plutôt en œuvrant en sorte de faire modifier la législation par le biais des procédures démocratiques.

Déchèterie intercommunale



Nathan Finkelstein,
Municipal

La nouvelle déchèterie ouvre ses portes le 4 juillet !

La construction de la nouvelle déchèterie intercommunale est terminée. L'adjudication des contrats pour la location des bennes et le transport des déchets valorisables a eu lieu fin mai ce qui permettra à la déchèterie d'être opérationnelle à partir du lundi 4 juillet.

La déchèterie actuelle et les bennes au parking Bénuyer disparaîtront la première semaine de juillet dès l'ouverture de la nouvelle déchèterie.

La Municipalité a reçu une délégation du Canton le 29 février au sujet de la Route RC3d entre le giratoire de Tannay et la nouvelle déchèterie. Le Canton a accepté une réduction de la limite de vitesse à 60 km/h sur ce tronçon ce qui devrait permettre un accès sécurisé à notre déchèterie.

Ramassage des déchets encombrants :

La nouvelle déchèterie disposera d'une benne pour les objets encombrants, donc les Tannayrolis n'auront plus besoin d'attendre pendant deux

mois pour se débarrasser de ces objets.

La Municipalité s'est quand même interrogée sur l'utilité de maintenir le service de ramassage bimensuel des objets encombrants. Une bonne partie de ces objets pourrait très bien rentrer dans le coffre d'une voiture et être acheminée à la déchèterie. Mais que faire avec des vieux canapés, lits, matelas, grandes armoires, etc. ? Idéalement ils seraient repris par le magasin qui livre le nouveau meuble. Malheureusement ce n'est pas toujours possible.

La Municipalité a décidé de maintenir ce service de ramassage pour cette année. Lorsque nous aurons suffi-

samment de données quantitatives nous verrons si un ramassage ponctuel serait plus économique.

Nouveauté : Le ramassage des encombrants sera effectué par l'Association Ecuries des Vues avec un char tiré par des chevaux. Cette association a pour but de promouvoir la traction animale et l'énergie du cheval comme outil au service du développement durable et social, notamment au travers de projets de réinsertion en partenariat avec des institutions venant en aide à des personnes en rupture avec la société et le monde du travail. Les encombrants seront acheminés à la déchèterie intercommunale.

Travaux sur nos réseaux de canalisations EC et EU

Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal a approuvé les préavis n^{os} 70 et 71 qui ont établi le cadre légal pour déléguer la gestion de nos canalisations des eaux claires et usées. Cela permet d'achever le transfert de la gestion du cycle complet des eaux de notre Commune aux « Services industriels de Terre Sainte et Environs » (SITSE).

Toutes les communes qui souhaitent que les SITSE reprennent leurs canalisations doivent effectuer les travaux à court et moyen termes prévus dans leur Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) avant le transfert formel des canalisations.

Ces travaux, qui sont en cours à Tannay, engendrent, hélas, quelques inconvénients. Par exemple, certains propriétaires doivent donner un accès

à l'entreprise afin d'effectuer une intervention ou un chemin qui doit être fermé pendant la journée. Nous nous efforçons de minimiser ces désagréments et nous remercions les riverains de leur compréhension.

Il est prévu que ces travaux soient terminés avant la fin de cette année.

N. Finkelstein

Commission culturelle

Récital musical romantique du 18 mars dernier

Succès d'estime et d'affluence pour ce concert de musique classique organisé par la Commission culturelle de Tannay !

Le public de Terre Sainte et au-delà était au rendez-vous. La prestation des deux interprètes, Olivia Jacobson et Paul Coker, a été appréciée à sa juste valeur. Le programme exigeant allait de Brahms à Debussy, en passant par Chausson et Wieniawski. Cette

musique passionnée, sensationnelle a réjoui les spectateurs et a été, pour certains, une belle découverte. Notre « grande salle » de spectacle a vibré à l'unisson ce dimanche 18 mars de 2016 !



Le Parvis d'Artistes est reporté à 2017

La Commission culturelle de Tannay a le plaisir de vous annoncer le prochain Parvis d'Artistes qui aura lieu en 2017. L'été 2016 est en effet une période de transition et de changement des membres des commissions ; cette manifestation sera donc actualisée et organisée par une équipe en partie nouvelle, plus étoffée, dans le cadre de la nouvelle législature. Nous

nous réjouissons d'inviter à nouveau de nombreux artistes locaux et de les présenter le temps d'un week-end à notre fidèle public. Plus de détails sur le Parvis et plus

généralement sur l'offre culturelle de notre Commission dans les prochains numéros du Tannayroli.

Arnaud Weil



Les manifestations de l'été de l'Amicale



Fête du Village - 1^{er} au 3 juillet 2016

Comme chaque année, l'Amicale vous convie à la Fête du village **du 1^{er} au 3 juillet 2016**, afin de marquer le début des vacances.

Buvette, diverses restaurations, bar, tire pipe, autos-tamponneuses et carrousel vous y attendent.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité avec nous !

Yves Deferne

Concert Jazz - 5 août 2016

Le vendredi soir 5 août prochain, le traditionnel concert organisé par l'Amicale depuis une trentaine d'années accueillera sur l'Esplanade du Château le **COSA NOSTRA JAZZ BAND**.

Cette excellente formation nous vient de la Riviera vaudoise et est composée de 7

musiciens chevronnés, tous amoureux du jazz traditionnel. Les interprétations de son répertoire sont tirées de compositions des années 20 à 40 ainsi que de pièces plus récentes qui ont été remixées.

Cette formation s'est produite dans de grands festivals

de jazz, et a remporté un grand succès notamment à Montreux, Megève, Cully, Lutry et bien d'autres encore. En 2013, à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire elle a invité pour son concert de gala un vibraphoniste genevois très connu dans le monde du jazz en la personne de Raymond Graisier qui sera des nôtres à cette occasion.

Réservez déjà cette date du 5 août où vous aurez l'occasion de passer un magnifique moment de détente en musique dans ce magnifique cadre du Château de Tannay tout en dégustant la petite restauration qui sera servie sur place dès 19h30.

L'entrée est libre et en cas de pluie le concert aura lieu à la salle communale de Tannay.

Jacques Kaltenrieder



FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE

VARIATIONS
MUSICALES
DE TANNAÏ

P R O G R A M M E
2 0 1 6

Vendredi 19 août, 20h.

Romain LELEU trompette
et l'Ensemble **Convergences**

Avec des œuvres de
Joseph Kosma, Astor Piazzolla, Joaquin Turina,
Grigoras Dinicu, Benjamin Britten, Carlos Jobim,
Ennio Morricone et Manuel Doutreland



À Gland concert à la plage

Samedi 20 août, 18h30

**Ufuk et Bahar
DÖRDÜNCÜ** duo piano
Avec le soutien de la ville de Gland

J. Brahms : Danses hongroises pour 4 mains
Ravel : Ma Mère l'Oye
Brahms : Les Variations sur un thème de Haydn (2 pianos)
Lutoslawski : Variations sur un thème de Paganini (2 pianos)
Rachmaninov : suite no.2



Dimanche 21 août, 17h.

Vadim REPIN violon,
Alexandre KNIAZEV violoncelle,
Andrei KOROBENIKOV piano,

Rachmaninov : Trio élégiaque no.1
Brahms : Trio no.2 en do majeur op.87
Tchaikovsky : Trio à la mémoire d'un grand artiste op.50



TARIFS

Romain Leleu + Convergences	45.- et 60.-
Ufuk, Bahar Dördüncü (concert Gland, prix unique)	50.-
Vadim Repin, Alexandre Kniazev, Andrei Korobeinikov	55.- et 70.-
Renaud Capuçon + Orch. de Chambre de Bâle	70.- et 80.-
Estelle Revaz + Orch. du festival	45.- et 60.-
Concert des familles	entrée gratuite
Renaud Capuçon, David Kadouch, Edgar Moreau	60.- et 70.-

Prix CHF / Jusqu'à 16 ans: entrée libre / Pas de tarif AVS

Commandes de billets

www.musicales-tannay.ch ou
www.ticketcorner.ch

et au point de vente Ticketcorner
ou par Téléphone au 0900 800 800.

(CHF 1.19/min., tarif réseau fixe)

Jeudi 25 août, 19h30

Renaud CAPUÇON

violin et direction
et l'Orchestre de Chambre de Bâle

J.S. Bach : concerto pour violon en la mineur (BWV 1041)
F. Martin : (1890-1974) : « Polyptique » pour violon et orchestre
R. Strauss : (1864-1949) : « Metamorphoses » pour 23 cordes

Vendredi 26 août, 20h.

Estelle RÉVAZ

violoncelle
avec l'Orchestre du festival,
sous la direction de Jonathan Haskell
Avec le soutien de la Fondation Engelberts

Beethoven : Ouverture d'Egmont
Schumann : concerto pour violoncelle
et orchestre en la min. op.129
Saint-Saëns : Le Cygne
Beethoven : Symphonie no.2

Samedi 27 août 16h30
Concert des familles (entrée libre)

Le songe d'une NUIT D'ÉTÉ

de Mendelssohn
avec les musiciens de l'OCG sous la direction
de **Ahmed Hamdy**, avec la collaboration du récitant
Joan Mompert et d'un chœur d'enfants.

Samedi 27 août, 18h30

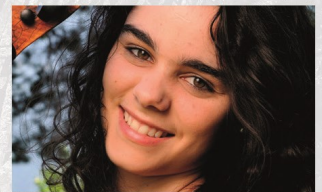
En réserve pour le concert à Gland,
en cas de mauvais temps le 20 août

Dimanche 28 août, 17h.

Renaud CAPUÇON

violin,
David KADOUCH piano,
Edgar MOREAU violoncelle,
Schubert : sonate Arpeggione pour violoncelle et piano,
en la min. D821
Ravel : sonate pour violon et piano, en sol majeur
Brahms : Trio pour piano, violon et violoncelle, no.1 op.8

www.musicales-tannay.ch



Point de vue...



L'École de Tannay, 30 ans après

Nous inaugurons ici une nouvelle rubrique où le Tannayroli accueillera volontiers les points de vue de nos concitoyens sur différents sujets relatifs à notre Commune. C'est aujourd'hui M. Vincent Mangeat, habitant de Tannay, architecte de renom à qui l'on doit, entre autres, la construction de notre école, qui ouvre les feux.

Mon cher ami,

Je sais que tu gardes en mémoire l'histoire tourmentée qui a accompagné le projet et la construction de l'École de Tannay.

Cette école bâtie et inaugurée en fanfare, en 1987, tu l'avais, admiratif, repérée en me demandant de me mettre à l'œuvre, pour toi. Tu voulais t'assurer que je viendrais avec ces mêmes artisans et bâtisseurs, amoureux de leur travail, qui avaient été à l'œuvre et qui, idéalement, seraient ceux-là que j'allais appeler, pour toi.

Belle entrée en projet quand c'est ce que l'on a bâti qui inspire / renseigne celui et ceux qui sont « en demande d'Architecture ».

Je n'en finis pas de te savoir gré d'être entré dans la commande par la grande porte, celle de l'Architecture et pas celle des relations et des copinages qui sont une insulte à l'Architecture.

Cette « histoire de l'École de Tannay » a défrayé la chronique et mis le village sens dessus dessous, pendant presque un an... Une longue année qui prolongeait, impa-

tiemment, l'établissement du projet que la Municipalité m'avait demandé. Le permis de construire délivré, le Conseil communal a alors octroyé le crédit d'ouvrage. S'en sont suivis d'une part un long débat et, d'autre part mille cabales dans la perspective du vote populaire – une fracture violente, comme la Commune de Tannay n'en avait pas connu depuis longtemps. L'enjeu, c'était cette construction « impensable » qui opposait / déchirait ceux qui « étaient pour » et les autres qui ne voulaient rien savoir de ce projet et de cette édification – une construction qui allait, c'est sûr, « détruire » le parc du Château, compromettre le bon éveil des enfants à l'entame de leurs études et, pire encore, enlaidir irrémédiablement le village tout entier.

Sans forcer le trait, je fais ici la synthèse des prises de position des opposants qui ont eu raison de la raison des conseillers communaux en interdisant / refusant cette « offense au bon goût », au paysage et à l'intégration puisque, ici, intégrer ce n'est pas accueillir l'autre mais celui qui vous ressemble !!! Une

campagne référendaire s'en est suivie dans laquelle « on ne s'est pas fait de cadeaux ». Violente à maints égards et, semble-t-il, à la hauteur des enjeux !

Et puis, tu t'en souviens, devant le peuple, le oui l'a emporté. Ceux qui soutenaient le projet ont dit : « on y va, on la bâtit cette école ». Et pour les autres, bons et mauvais perdants, secoués pour longtemps, pour le temps long, beaucoup de difficultés à admettre la décision démocratique ! La construction pouvait donc commencer, et environ un an et demi après l'inauguration était le prétexte à la fête, aux discours et aux apaisements.

Des cicatrices sont restées ouvertes, beaucoup se sont refermées et le temps a pris du temps pour entrer dans le temps de l'histoire.

Trente ans après – je veux dire en entrant dans le temps long –, est venu le moment de quelques petits travaux d'entretien. Le surfaçage du préau couvert devait être commandé. L'apprenant et m'en entretenant avec le Municipal en charge des bâtiments, j'ai évoqué la question de la



commande publique en architecture et rappelé ce qu'elle est quand elle contient idéalement une « promesse patrimoniale ». Je veux dire la commande de ces bâtiments heureusement commandés et pensés, qui deviennent, patrimoniaux, la fierté des hommes et qu'ils veulent conserver et protéger.

J'apprenais alors par ce Municipal que ce bâtiment, l'école,

« NOTRE ECOLE » comme il disait, était porté à l'inventaire patrimonial cantonal. Reconnu, et protégé par la loi !

Le Château et le site du Château, le parc sont aussi à l'inventaire.

Cette histoire, c'est une sorte de parabole aux accents de tragédie quand ce responsable me disait encore, stupé-

fait : « Elle est classée donc elle est belle ! » Sans blague !

Bien à toi, mon cher ami, qui en sait quelque chose de la complexité de la vie des hommes, toujours plus enclins à défaire qu'à faire, à démolir qu'à construire !

Vincent Mangeat





le Tannayroli

Mariages, naissances, décès et annonces

Mariages

Tsirou Andromachi et Verdini Piero Giorgio - 15.03.2016

Monod Arlette et Delley Roger - 01.06.2016

Naissances

Bösch Marvin - 08.02.2016

Figueredo Danyel - 13.03.2016

Daubercourt Jade - 05.04.2016

Perritaz Gabriel - 08.04.2016

Van der Holst Chiara - 14.05.2016

Khan Zakariya - 25.05.2016

Décès

Aebi Louis - 24.05.2016

M. Helmut Reuschle, habitant de Tannay, vient de publier un livre en allemand sous le titre 'Den Kindern zuliebe' autour des thèmes de justice, paix et environnement. Ce livre est un recueil de textes et de poèmes inspirés de ce qu'il a vu et vécu lors de ses nombreux voyages dans le Tiers Monde. De belles photos prises par l'auteur lui-même accompagnent chaque texte. Le livre est disponible à l'Administration de Tannay et chez M. Reuschle pour 10 CHF.



Rédaction

Serge Schmidt
Maurus Wüst
Nathan Finkelstein
Guy van Gelder
Vincent Mangeat
Yves Deferne
Jacques Kaltenrieder
Arnaud Weil

Conception & mise en page

Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Impression

Imprimerie de Versoix